

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	27
NOMBRE DE PRESENTS	18
NOMBRE DE VOTANTS	23

REF : 14.04.2025/10

République Française
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2025**

**FINANCES COMMUNALES - BUDGET
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

L'an deux mil vingt-cinq et le lundi quatorze avril à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Tourrette-Levens, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire, suite à la convocation adressée le 08 avril 2025.

Était présent l'ensemble des membres du Conseil municipal, à l'exception de :

Madame Christiane GUERNON-BARNEL, conseillère municipale, représentée par Madame Denise DEPLANTAY, conseillère municipale ; Monsieur Roland HESSE, adjoint au maire, représenté par Monsieur Luc NATIVEL, adjoint au maire ; Monsieur Lionel CARLES, adjoint au maire, représenté par Madame Claudine TERRAZZONI, adjointe au maire ; Monsieur Jean-Marie PANIZZI, conseiller municipal, représenté par Monsieur Alain FRERE, adjoint au maire ; Monsieur Georges COMPARETTO, conseiller municipal, représenté par Monsieur Jérôme BASTI, conseiller municipal ;

Madame Corinne CANESTRIER, conseillère municipale, Madame Véronique GILARDI, conseillère municipale, Monsieur Gilles ARDISSON, conseiller municipal et Monsieur François TERRILLON absents excusés.

La séance est ouverte par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire de Tourrette-Levens, qui en assure la présidence.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal. Madame Magali BAILET, conseillère municipale, est désignée pour remplir ces fonctions.

Monsieur le Maire donne connaissance des résultats relatifs aux sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2024 :

I – EXÉCUTION DU BUDGET 2024

1. Section de fonctionnement

- Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 5 430 769,95 € et se décomposent ainsi :

Charges à caractère général - 11	1 757 024, 16 €
Charges de personnel - 12	2 703 401,78 €
Atténuation de produits – 14	135 831,93 €
Autres charges de gestion courante - 65	817 268,81 €
Charges financières - 66	9 131, 96 €
Charges spécifiques – 67	298, 47 €
Dotations aux provisions et dépréciation	7 812,84

- Les dépenses d'ordre de fonctionnement se sont élevées à 146 207,32 €.

Les dépenses totales de fonctionnement de l'exercice 2024 se sont élevées à 5 576 977, 27 €.

- Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 5 652 956,45 € et se décomposent ainsi :

AR Prefecture006-210601472-20250414-1404202510BIS-BF
Reçu le 15/04/2025

Atténuation de charges - 013	48 400,89 €
Produits des services - 70	1 084 949,74 €
Impôts et taxes – 73	357 635,00 €
Fiscalité locale – 731	2 840 007,61 €
Dotations et participations - 74	1 124 804,08 €
Autres produits de gestion courante -75	189 476,43 €
Produits spécifiques - 68	7 682,70 €

Les recettes totales de fonctionnement de l'exercice 2024 se sont élevées à 5 652 956,45 €.

2. Section d'investissement

- Les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à 1 683 465,50 € et se décomposent ainsi :

Chapitre voté par opérations	
Dépenses d'équipement	1 368 047,86 €
Chapitre hors opération	
Remboursement d'emprunts - 16	249 308,98 €
Subvention d'équipement - 204	15 750,00 €
Immobilisations corporelles - 21	29 107,39 €
Immobilisations en cours - 23	21 251,27 €

- Les dépenses d'ordre d'investissement se sont élevées à 4 405 644,51 €

Les dépenses totales d'investissement de l'exercice 2024 se sont élevées à 6 089 110,01 €.

- Les recettes réelles d'investissement se sont élevées à 2 493 232,65 € et se décomposent ainsi :

Excédent de fonctionnement capitalisé	1 869 060,01 €
Subvention d'investissement	623 742, 97 €
Immobilisations corporelles	429,67 €

- Les recettes d'ordre d'investissement se sont élevées à 4 551 851,83 €

Les recettes totales d'investissement de l'exercice 2024 se sont élevées à 7 045 084,48 €.

Le résultat d'exécution de l'exercice 2024 se décompose comme suit :

Exercice 2024	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	6 089 100,01 €	7 045 084,48 €	955 974,47 €
Fonctionnement	5 576 977,27 €	5 652 956,45 €	75 979,18 €

Le solde de clôture se décompose comme suit :

	Résultat de Clôture 2023	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2024	Solde de clôture
Investissement	- 1 826 393,99 €		955 974,47 €	- 870 419,52 €
Fonctionnement	3 359 311,41 €	1 826 393,99 €	75 979,18 €	1 608 896,60 €
Total	1 532 917,32 €	1 826 393,99 €	1 031 953,65 €	738 477,08 €

Il appartient au Conseil municipal de délibérer afin d'approuver le compte administratif 2024.

AR Prefecture

006-210601472-20250414-1404202510BIS-BF
Reçu le 15/04/2025

Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Après examen des documents présentés,

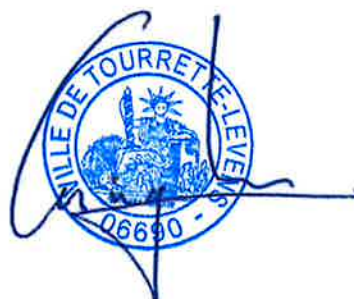
Le Conseil municipal,

par 21 voix POUR et 2 voix CONTRE (Messieurs Jérôme BASTI, Georges COMPARETTO)

⇒ **Adopte** le Compte Administratif 2024.

Pour extrait conforme en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Bertrand GASIGLIA.



NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	27
NOMBRE DE PRESENTS	18
NOMBRE DE VOTANTS	23

REF : 14.04.2025/11

République Française
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2025**

**FINANCES COMMUNALES - BUDGET
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024**

L'an deux mil vingt-cinq et le lundi quatorze avril à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Tourrette-Levens, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire, suite à la convocation adressée le 08 avril 2025.

Était présent l'ensemble des membres du Conseil municipal, à l'exception de :

Madame Christiane GUERNON-BARNEL, conseillère municipale, représentée par Madame Denise DEPLANTAY, conseillère municipale ; Monsieur Roland HESSE, adjoint au maire, représenté par Monsieur Luc NATIVEL, adjoint au maire ; Monsieur Lionel CARLES, adjoint au maire, représenté par Madame Claudine TERRAZZONI, adjointe au maire ; Monsieur Jean-Marie PANIZZI, conseiller municipal, représenté par Monsieur Alain FRERE, adjoint au maire ; Monsieur Georges COMPARETTO, conseiller municipal, représenté par Monsieur Jérôme BASTI, conseiller municipal ;

Madame Corinne CANESTRIER, conseillère municipale, Madame Véronique GILARDI, conseillère municipale, Monsieur Gilles ARDISSON, conseiller municipal et Monsieur François TERRILLON absents excusés.

La séance est ouverte par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire de Tourrette-Levens, qui en assure la présidence.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal. Madame Magali BAILET, conseillère municipale, est désignée pour remplir ces fonctions.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal du compte de gestion établi par la Direction des finances publiques concernant l'exercice 2024. Celui-ci est en tous points conforme au Compte administratif 2024 et n'appelle aucune observation particulière.

Il appartient au Conseil municipal,

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;
- Après avoir approuvé le Compte administratif 2024 ;
- Après s'être assuré que le comptable payeur a repris, dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 ;
- Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

De délibérer afin d'approuver le Compte de gestion 2024.

Document joint.

AR Prefecture

006-210601472-20250414-1404202511-DE
Reçu le 15/04/2025

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire,
après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** des membres présents,

- **Déclare** que le Compte de gestion 2024, dressé par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Bertrand GASIGLIA.



NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	27
NOMBRE DE PRESENTS	18
NOMBRE DE VOTANTS	23

REF : 14.04.2025/12

République Française
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2025**

FINANCES COMMUNALES - BUDGET
AFFECTATION DU RESULTAT

L'an deux mil vingt-cinq et le lundi quatorze avril à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Tourrette-Levens, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire, suite à la convocation adressée le 08 avril 2025.

Était présent l'ensemble des membres du Conseil municipal, à l'exception de :

Madame Christiane GUERNON-BARNEL, conseillère municipale, représentée par Madame Denise DEPLANTAY, conseillère municipale ; Monsieur Roland HESSE, adjoint au maire, représenté par Monsieur Luc NATIVEL, adjoint au maire ; Monsieur Lionel CARLES, adjoint au maire, représenté par Madame Claudine TERRAZZONI, adjointe au maire ; Monsieur Jean-Marie PANIZZI, conseiller municipal, représenté par Monsieur Alain FRERE, adjoint au maire ; Monsieur Georges COMPARETTO, conseiller municipal, représenté par Monsieur Jérôme BASTI, conseiller municipal ;

Madame Corinne CANESTRIER, conseillère municipale, Madame Véronique GILARDI, conseillère municipale, Monsieur Gilles ARDISSON, conseiller municipal et Monsieur François TERRILLON absents excusés.

La séance est ouverte par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire de Tourrette-Levens, qui en assure la présidence.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal. Madame Magali BAILET, conseillère municipale, est désignée pour remplir ces fonctions.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que compte tenu du résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2024, il convient de reporter sur le budget primitif 2025 les sommes suivantes :

001 - Solde d'investissement reporté	870 419, 52 €
1068 - Affectation en recette d'investissement	1 608 896,60 €

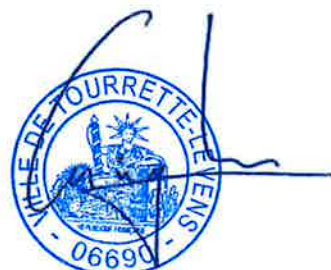
Il appartient au Conseil municipal de délibérer afin de décider de l'affectation du résultat conformément au tableau ci-dessus.

Décide, à l'UNANIMITE des membres présents

⇒ **D'affecter** le résultat de fonctionnement conformément au tableau ci-dessus.

Pour extrait conforme en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Bertrand GASIGLIA.



NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	27
NOMBRE DE PRESENTS	18
NOMBRE DE VOTANTS	23

REF : 14.04.2025/13

République Française
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2025**

**FINANCES COMMUNALES - BUDGET
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025**

L'an deux mil vingt-cinq et le lundi quatorze avril à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Tourrette-Levens, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire, suite à la convocation adressée le 08 avril 2025.

Était présent l'ensemble des membres du Conseil municipal, à l'exception de :

Madame Christiane GUERNON-BARNEL, conseillère municipale, représentée par Madame Denise DEPLANTAY, conseillère municipale ; Monsieur Roland HESSE, adjoint au maire, représenté par Monsieur Luc NATIVEL, adjoint au maire ; Monsieur Lionel CARLES, adjoint au maire, représenté par Madame Claudine TERRAZZONI, adjointe au maire ; Monsieur Jean-Marie PANIZZI, conseiller municipal, représenté par Monsieur Alain FRERE, adjoint au maire ; Monsieur Georges COMPARETTO, conseiller municipal, représenté par Monsieur Jérôme BASTI, conseiller municipal ;

Madame Corinne CANESTRIER, conseillère municipale, Madame Véronique GILARDI, conseillère municipale, Monsieur Gilles ARDISSON, conseiller municipal et Monsieur François TERRILLON absents excusés.

La séance est ouverte par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire de Tourrette-Levens, qui en assure la présidence.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal. Madame Magali BAILET, conseillère municipale, est désignée pour remplir ces fonctions.

Les services fiscaux ont notifié les bases d'imposition pour l'année 2025 :

Taxes	Bases prévisionnelles	Taux	Produit assuré
Foncier bâti	6 701 000 €	24,62 %	1 649 786 €
Foncier non bâti	67 600 €	25,18 %	17 022 €
TH (résidence 2 nd)	488 000 €	12,80 %	62 464 €
TOTAL			1 729 272 €

Allocations compensatrices	2 554 €
IFER / Pylônes	38 819 €

Si l'on ajoute le produit assuré (1 729 272 €), les allocations compensatrices (2 554 €), la taxe pylône (38 819 €) et le versement du coefficient correcteur (977 417 €) le produit fiscal assuré s'élève à : **2 748 062 €**.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de maintenir les mêmes taux d'imposition pour l'année 2025.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante qu'il convient de délibérer afin de fixer les taux d'imposition pour l'année 2025.

AR Prefecture

006-210601472-20250414-1404202513-DE
Reçu le 05/05/2025

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire,
après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** des membres présents,

- **Maintient** les mêmes taux d'imposition que l'année 2024,
- **Fixe** les taux d'imposition pour l'année 2025 :
 - Foncier bâti : 24,62 %,
 - Foncier non bâti : 25,18 %,
 - Taxe d'habitation (résidence 2nd) : 12,80 %.

Pour extrait conforme en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Bertrand GASIGLIA.



NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	27
NOMBRE DE PRESENTS	18
NOMBRE DE VOTANTS	23

REF : 14.04.2025/14

République Française
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2025**

**FINANCES COMMUNALES - BUDGET
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

L'an deux mil vingt-cinq et le lundi quatorze avril à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Tourrette-Levens, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire, suite à la convocation adressée le 08 avril 2025.

Était présent l'ensemble des membres du Conseil municipal, à l'exception de :

Madame Christiane GUERNON-BARNEL, conseillère municipale, représentée par Madame Denise DEPLANTAY, conseillère municipale ; Monsieur Roland HESSE, adjoint au maire, représenté par Monsieur Luc NATIVEL, adjoint au maire ; Monsieur Lionel CARLES, adjoint au maire, représenté par Madame Claudine TERRAZZONI, adjointe au maire ; Monsieur Jean-Marie PANIZZI, conseiller municipal, représenté par Monsieur Alain FRERE, adjoint au maire ; Monsieur Georges COMPARETTO, conseiller municipal, représenté par Monsieur Jérôme BASTI, conseiller municipal ;

Madame Corinne CANESTRIER, conseillère municipale, Madame Véronique GILARDI, conseillère municipale, Monsieur Gilles ARDISSON, conseiller municipal et Monsieur François TERRILLON absents excusés.

La séance est ouverte par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire de Tourrette-Levens, qui en assure la présidence.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal. Madame Magali BAILET, conseillère municipale, est désignée pour remplir ces fonctions.

Monsieur le Maire donne connaissance du projet de budget primitif élaboré pour l'année 2025 et qui se décompose de la manière suivante :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	5 884 233,28 €	5 884 233,28 €
Investissement	4 232 815,22 €	4 232 815,22 €
TOTAL	10 117 048, 50 €	10 117 048,50 €

Il appartient au Conseil municipal de délibérer afin d'approuver le budget primitif 2025 d'un montant toutes sections confondues de **10 117 048,50 €**.

Le Conseil municipal,
par 21 voix **POUR** et 2 voix **CONTRE** (Messieurs Jérôme BASTI et Georges COMPARETTO)

- **Approuve** le budget primitif pour l'année 2025 d'un montant toutes sections confondues de **10 117 048,50 €**.
Voir délibération.

Pour extrait conforme en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,

La Maire
Bertrand GASIGLIA.



NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	27
NOMBRE DE PRESENTS	18
NOMBRE DE VOTANTS	23

REF : 14.04.2025/15

République Française
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2025**

VIE ASSOCIATIVE
VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

L'an deux mil vingt-cinq et le lundi quatorze avril à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Tourrette-Levens, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire, suite à la convocation adressée le 08 avril 2025.

Était présent l'ensemble des membres du Conseil municipal, à l'exception de :

Madame Christiane GUERNON-BARNEL, conseillère municipale, représentée par Madame Denise DEPLANTAY, conseillère municipale ; Monsieur Roland HESSE, adjoint au maire, représenté par Monsieur Luc NATIVEL, adjoint au maire ; Monsieur Lionel CARLES, adjoint au maire, représenté par Madame Claudine TERRAZZONI, adjointe au maire ; Monsieur Jean-Marie PANIZZI, conseiller municipal, représenté par Monsieur Alain FRERE, adjoint au maire ; Monsieur Georges COMPARETTO, conseiller municipal, représenté par Monsieur Jérôme BASTI, conseiller municipal ;

Madame Corinne CANESTRIER, conseillère municipale, Madame Véronique GILARDI, conseillère municipale, Monsieur Gilles ARDISSON, conseiller municipal et Monsieur François TERRILLON absents excusés.

La séance est ouverte par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire de Tourrette-Levens, qui en assure la présidence.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal. Madame Magali BAILET, conseillère municipale, est désignée pour remplir ces fonctions.

Le rapporteur propose à l'Assemblée délibérante d'attribuer pour l'année 2025 les subventions suivantes :

ARTICLE	NOM DE L'ORGANISME	SUBVENTION BP 2025
6574	AMICALE DES SAPEURS FORESTIERS - FORCE 06	1 500,00
6574	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS de TL	500,00
6574	LES AMIS DU CHÂTEAU	4 000,00
6574	AOTL	26 000,00
6574	ASSOCIATION PARENTS ELEVES VILLAGE	1 700,00
6574	ASSOCIATION PARENTS ELEVES MOULINS	600,00
6574	ASSOCIATION PARENTS ELEVES PLAN D'ARIOU	645,00
6574	COMITE DES FETES DU PLAN D'ARIOU	2 500,00
6574	COMITE DES FETES	12 500,00
6574	FCPE COLLEGE RENE CASSIN	1 000,00
6574	FOYER SOCIO-EDUCATIF	1 600,00
6574	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	800,00
6574	LE CINQ MAJEUR	2 000,00
6574	LIMASSA	1 000,00
6574	SOUVENIR Français	1 000,00
6574	TEAM XAVIER	1 000,00
6574	TOUS EN PISTE	1 000,00

AR Prefecture

006-210601472-20250414-1404202515-DE

Reçu le 15/04/2025

6574	UNCAFN	1 300,00
6574	CAP FOTOS	500,00
6574	LES CHATS DU MERCANTOUR	500,00
6574	CLUB DE L'AMITIE	2 000,00
6574	LES SANTONS TOURRETTANS	2 000,00
6574	TOURRETTISSIMO	3 000,00
6574	CLUB SPORTIF TOURRETTAN (pétanque)	2 000,00
6574	AC CHASSE	1 500,00
6574	COMITE DES FETES DES MOULINS	1 000,00
6574	ARSENE ET MOI	1 000,00
6574	REGARDS DU SUD	1 000,00
6574	DYNAMIC TRAIL	5 000,00
6574	DYNAMIC TENNIS	2 900,00
6574	LES SEINSPATHIQUES	500,00

Il appartient au Conseil municipal d'approuver les subventions proposées dont le tableau ci-dessus sera annexé au budget primitif 2025.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire,
après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** des membres présents,

- **Approuve** les subventions proposées au budget primitif 2025, conformément au tableau ci-dessus.

N'ont pas pris part au vote : Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire, Madame Patricia RIERA, Conseillère municipale, Monsieur Patrice BREMA, conseiller municipal, Madame Evelyne MORAND, conseillère municipale et Monsieur Jérôme BASTI, conseiller municipal.

Pour extrait conforme en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Bertrand GASIGLIA.



NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	27
NOMBRE DE PRESENTS	18
NOMBRE DE VOTANTS	23

REF : 14.04.2025/16

République Française
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2025**

VIE SCOLAIRE
VOTE DE SUBVENTIONS EN FAVEUR DES COOPERATIVES SCOLAIRES

L'an deux mil vingt-cinq et le lundi quatorze avril à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Tourrette-Levens, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire, suite à la convocation adressée le 08 avril 2025.

Était présent l'ensemble des membres du Conseil municipal, à l'exception de :

Madame Christiane GUERNON-BARNEL, conseillère municipale, représentée par Madame Denise DEPLANTAY, conseillère municipale ; Monsieur Roland HESSE, adjoint au maire, représenté par Monsieur Luc NATIVEL, adjoint au maire ; Monsieur Lionel CARLES, adjoint au maire, représenté par Madame Claudine TERRAZZONI, adjointe au maire ; Monsieur Jean-Marie PANIZZI, conseiller municipal, représenté par Monsieur Alain FRERE, adjoint au maire ; Monsieur Georges COMPARETTO, conseiller municipal, représenté par Monsieur Jérôme BASTI, conseiller municipal ;

Madame Corinne CANESTRIER, conseillère municipale, Madame Véronique GILARDI, conseillère municipale, Monsieur Gilles ARDISSON, conseiller municipal et Monsieur François TERRILLON absents excusés.

La séance est ouverte par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire de Tourrette-Levens, qui en assure la présidence.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal. Madame Magali BAILET, conseillère municipale, est désignée pour remplir ces fonctions.

Le rapporteur informe l'Assemblée délibérante qu'il a été décidé, en concertation avec les directions des écoles de la commune, de doter ces dernières de budgets propres pour l'achat de fournitures diverses, les sorties scolaires, etc.

Cette gestion, pour des activités précédemment traitées comptablement directement par la mairie, vont permettre une autonomie plus large des établissements dans leur planification.

Le rapporteur rappelle en outre qu'à la rentrée de septembre 2024, la participation de la commune aux frais de fournitures scolaires avait été augmentée de 2 €, pour passer à 46 euros par élève de primaire et 32 euros par élève de maternelle.

Le montant des aides ainsi définies s'élève à :

6574	COOPERATIVE SCOLAIRE TORDO	17 200,00
6574	OCCE ECOLE DU PLAN D'ARIOU	2 500,00
6574	OCCE ECOLE DU MOULIN	2 500,00

Il appartient au Conseil municipal d'approuver les subventions proposées dont le tableau ci-dessus sera annexé au budget primitif 2025.

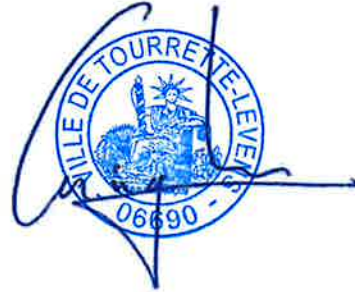
AR Prefecture

006-210601472-20250414-1404202516-DE
Reçu le 15/04/2025

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire,
après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** des membres présents,

Pour extrait conforme en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Bertrand GASIGLIA.



NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	27
NOMBRE DE PRESENTS	18
NOMBRE DE VOTANTS	23

REF : 14.04.2025/17

République Française
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2025**

ACTION SOCIALE
VOTE D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU C.C.A.S.

L'an deux mil vingt-cinq et le lundi quatorze avril à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Tourrette-Levens, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire, suite à la convocation adressée le 08 avril 2025.

Était présent l'ensemble des membres du Conseil municipal, à l'exception de :

Madame Christiane GUERNON-BARNEL, conseillère municipale, représentée par Madame Denise DEPLANTAY, conseillère municipale ; Monsieur Roland HESSE, adjoint au maire, représenté par Monsieur Luc NATIVEL, adjoint au maire ; Monsieur Lionel CARLES, adjoint au maire, représenté par Madame Claudine TERRAZZONI, adjointe au maire ; Monsieur Jean-Marie PANIZZI, conseiller municipal, représenté par Monsieur Alain FRERE, adjoint au maire ; Monsieur Georges COMPARETTO, conseiller municipal, représenté par Monsieur Jérôme BASTI, conseiller municipal ;

Madame Corinne CANESTRIER, conseillère municipale, Madame Véronique GILARDI, conseillère municipale, Monsieur Gilles ARDISSON, conseiller municipal et Monsieur François TERRILLON absents excusés.

La séance est ouverte par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire de Tourrette-Levens, qui en assure la présidence.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal. Madame Magali BAILET, conseillère municipale, est désignée pour remplir ces fonctions.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'attribuer, pour l'année 2025, une subvention de fonctionnement de 35 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Tourrette-Levens.

Il appartient au Conseil municipal d'approuver le montant de la subvention proposée au profit du Centre Communal d'Action Sociale de la commune.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire,
après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** des membres présents,

- **Approuve** le montant de la subvention proposée au profit du Centre Communal d'Action Sociale de la commune.

Pour extrait conforme en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Bertrand GASIGLIA.



NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	27
NOMBRE DE PRESENTS	18
NOMBRE DE VOTANTS	23

REF : 14.04.2025/18

République Française
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2025**

DOMAINE COMMUNAL
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU POLE MULTI ACTIVITES DU SITE DE BROCAREL :
AVENANT N° 3

L'an deux mil vingt-cinq et le lundi quatorze avril à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Tourrette-Levens, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire, suite à la convocation adressée le 08 avril 2025.

Était présent l'ensemble des membres du Conseil municipal, à l'exception de :

Madame Christiane GUERNON-BARNEL, conseillère municipale, représentée par Madame Denise DEPLANTAY, conseillère municipale ; Monsieur Roland HESSE, adjoint au maire, représenté par Monsieur Luc NATIVEL, adjoint au maire ; Monsieur Lionel CARLES, adjoint au maire, représenté par Madame Claudine TERRAZZONI, adjointe au maire ; Monsieur Jean-Marie PANIZZI, conseiller municipal, représenté par Monsieur Alain FRERE, adjoint au maire ; Monsieur Georges COMPARETTO, conseiller municipal, représenté par Monsieur Jérôme BASTI, conseiller municipal ;

Madame Corinne CANESTRIER, conseillère municipale, Madame Véronique GILARDI, conseillère municipale, Monsieur Gilles ARDISSON, conseiller municipal et Monsieur François TERRILLON absents excusés.

La séance est ouverte par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire de Tourrette-Levens, qui en assure la présidence.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal. Madame Magali BAILET, conseillère municipale, est désignée pour remplir ces fonctions.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée délibérante que la commune a échangé avec les services de la Préfecture au sujet du respect du formalisme dans la rédaction et à la mise en œuvre du contrat de délégation de service public pour la gestion du pôle multi activités de Brocarel.

Le contrat originaire arrive à son terme le 15 mai 2025, sans possibilité de renouvellement systématique.

Compte-tenu des modifications apportées par voie d'avenants successifs et pour intégrer le nouveau terrain de padel en cours de travaux, le lancement d'une nouvelle procédure était en l'occurrence prévue.

Aussi, après une rencontre en préfecture le 6 mars 2025, afin d'assurer la continuité du service et de permettre le lancement d'une nouvelle procédure, il a été conjointement décidé de :

- Prolonger la délégation de service public du pôle sportif de Brocarel jusqu'au 31 octobre 2025 au plus tard ;
- Conclure un avenant N°3, joint en annexe, présenté préalablement à la Commission de délégation de service public du 8 avril 2025, afin de permettre à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur l'intégration des avenants 1 et 2, d'inclure par anticipation le nouveau terrain de padel et de prolonger la durée d'exploitation jusqu'au 31 octobre 2025.

AR Prefecture

006-210601472-20250414-1404202518-CC
Reçu le 15/04/2025

Monsieur le Maire rappelle la composition de la commission de délégation de service public créée par décision du conseil municipal le 6 février 2023 :

- | | |
|-------------------------|------------------------------|
| - <u>5 Titulaires</u> : | - <u>5 Suppléants</u> : |
| - Roland HESSE, | - Denise DEPLANTAY, |
| - Luc NATIVEL, | - Evelyne FABRE MORAND, |
| - Nathalie BAILET, | - Magali BAILET, |
| - Jean-Marie PANIZZI, | - Christiane GUERNON BARNEL, |
| - Jérôme BASTI. | - François TERRILLON. |

Il appartient au Conseil municipal de se prononcer afin de :

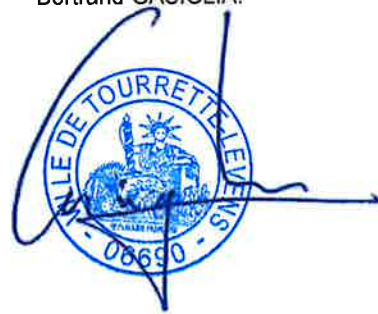
- Prolonger le contrat de délégation de service public du pôle sportif de Brocarel au 31 octobre 2025 ou jusqu'à la signature définitive d'un nouveau contrat qui pourrait intervenir avant cette date ;
- D'adopter l'avenant N°3 tel que présenté en annexe ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire,
après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** des membres présents :

- **prolonge** le contrat de délégation de service public du pôle sportif de Brocarel au 31 octobre 2025 ou jusqu'à la signature définitive d'un nouveau contrat qui pourrait intervenir avant cette date ;
- **Adopte** l'avenant N°3 tel que présenté en annexe ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

Pour extrait conforme en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Bertrand GASIGLIA.



NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	27
NOMBRE DE PRESENTS	18
NOMBRE DE VOTANTS	23

REF : 14.04.2025/19

République Française
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2025**

DOMAINE COMMUNAL
**LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU POLE MULTI
ACTIVITES DU SITE DE BROCAREL**

L'an deux mil vingt-cinq et le lundi quatorze avril à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Tourrette-Levens, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire, suite à la convocation adressée le 08 avril 2025.

Était présent l'ensemble des membres du Conseil municipal, à l'exception de :

Madame Christiane GUERNON-BARNEL, conseillère municipale, représentée par Madame Denise DEPLANTAY, conseillère municipale ; Monsieur Roland HESSE, adjoint au maire, représenté par Monsieur Luc NATIVEL, adjoint au maire ; Monsieur Lionel CARLES, adjoint au maire, représenté par Madame Claudine TERRAZZONI, adjointe au maire ; Monsieur Jean-Marie PANIZZU, conseiller municipal, représenté par Monsieur Alain FRERE, adjoint au maire ; Monsieur Georges COMPARETTO, conseiller municipal, représenté par Monsieur Jérôme BASTI, conseiller municipal ;

Madame Corinne CANESTRIER, conseillère municipale, Madame Véronique GILARDI, conseillère municipale, Monsieur Gilles ARDISSON, conseiller municipal et Monsieur François TERRILLON absents excusés.

La séance est ouverte par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire de Tourrette-Levens, qui en assure la présidence.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal. Madame Magali BAILET, conseillère municipale, est désignée pour remplir ces fonctions.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que dans le cadre de sa politique de développement des actions en faveur du sport et des loisirs, le Conseil municipal décidait, par délibération du 10 avril 2014, la création sur le site de Brocarel de nouvelles implantations orientées sports et loisir, en complément des équipements déjà présents.

Compte-tenu de la complexité de gestion en régie (ressources, flexibilité horaire, souplesse de gestion, comptabilité...), il est apparu justifié, en application de l'article L1411-1 du code général des collectivités territoriales et des dispositions de l'article R. 3126 du code de la commande publique, de retenir la solution de délégation de service public.

Au terme de la procédure, le Conseil municipal validait à l'unanimité le 11 avril 2023 la proposition de la commission de délégation de service public de permettre la signature d'une convention avec l'Association Dynamic'Sports.

Compte-tenu des modifications apportées par voie d'avenants successifs et de livraison imminente d'un nouveau terrain de padel, le lancement d'une nouvelle procédure de délégation de service est proposé à l'assemblée délibérante sur la base du cahier des charges joint en annexe.

Il appartient au conseil municipal de délibérer afin de :

- Valider, à la lecture du rapport sur les modes de gestion joint en annexe, le choix de la procédure de délégation de service public ;
- Autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure relative à la conclusion d'un contrat de délégation de service public pour le pôle multi activités de Brocarel selon le cahier des charges joint en annexe et signer tous actes afférents.

AR Prefecture

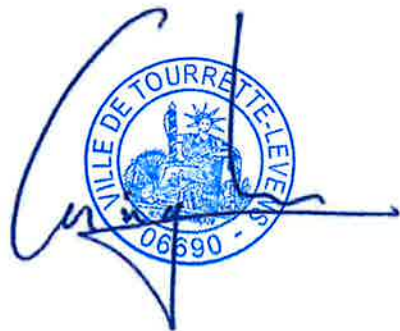
006-210601472-20250414-1404202519-CC
Reçu le 15/04/2025

Le Conseil municipal, oui l'exposé du Maire,
après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** des membres présents,

- **Valide**, à la lecture du rapport sur les modes de gestion joint en annexe, le choix de la procédure de délégation de service public ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à lancer la procédure relative à la conclusion d'un contrat de délégation de service public pour le pôle multi activités de Brocarel selon le cahier des charges joint en annexe et signer tous actes afférents.

Pour extrait conforme en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Bertrand GASIGLIA.



NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	27
NOMBRE DE PRESENTS	18
NOMBRE DE VOTANTS	23

REF : 14.04.2025/20

République Française
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2025**

DOMAINE COMMUNAL
AMENAGEMENT DES LOCAUX DE L'ANCIENNE CASERNE – DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE

L'an deux mil vingt-cinq et le lundi quatorze avril à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Tourrette-Levens, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire, suite à la convocation adressée le 08 avril 2025.

Était présent l'ensemble des membres du Conseil municipal, à l'exception de :

Madame Christiane GUERNON-BARNEL, conseillère municipale, représentée par Madame Denise DEPLANTAY, conseillère municipale ; Monsieur Roland HESSE, adjoint au maire, représenté par Monsieur Luc NATIVEL, adjoint au maire ; Monsieur Lionel CARLES, adjoint au maire, représenté par Madame Claudine TERRAZZONI, adjointe au maire ; Monsieur Jean-Marie PANIZZI, conseiller municipal, représenté par Monsieur Alain FRERE, adjoint au maire ; Monsieur Georges COMPARETTO, conseiller municipal, représenté par Monsieur Jérôme BASTI, conseiller municipal ;

Madame Corinne CANESTRIER, conseillère municipale, Madame Véronique GILARDI, conseillère municipale, Monsieur Gilles ARDISSON, conseiller municipal et Monsieur François TERRILLON absents excusés.

La séance est ouverte par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire de Tourrette-Levens, qui en assure la présidence.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal. Madame Magali BAILET, conseillère municipale, est désignée pour remplir ces fonctions.

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée délibérante que suite à la relocalisation de 11 salles de classe du bâtiment A de l'école Octave Tordo pour près de 300 enfants, il a été nécessaire de trouver une nouvelle organisation pour la mise à disposition des salles communales aux associations. Plus de 100 heures d'utilisation hebdomadaire ont ainsi pu être redistribuées.

Toutefois, afin d'offrir plus de flexibilité pour permettre une extension des horaires et des lieux disponibles, un projet d'aménagement des box de l'ancienne caserne servant actuellement de lieux de stockage par les services techniques est envisagé.

Cet espace pourra ainsi être mis à disposition d'associations tourrettanes.

Une première estimation a évalué le montant indicatif des travaux à 50 000€ HT.

Afin d'assurer la coordination et le suivi de ce projet, Monsieur le Maire propose de déléguer la maîtrise d'ouvrage de ce projet au SIVOM Val de Banquière, sous la supervision de la commune.

Il convient de délibérer afin de :

- Donner un accord de principe sur le projet de réaménagement des box de l'ancienne caserne des pompiers ;
- Déléguer la maîtrise d'ouvrage de ce projet au SIVOM Val de Banquière ;
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter les aides financières les plus larges possibles ;
- Autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités administratives et notamment la signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

AR Prefecture

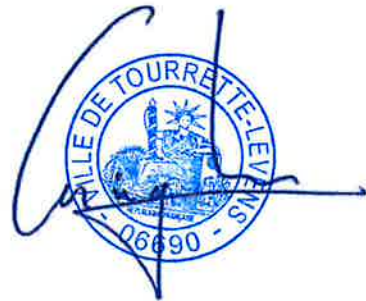
006-210601472-20250414-1404202520-CC
Reçu le 15/04/2025

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire,
après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** des membres présents,

- **Donne** un accord de principe sur le projet de réaménagement des box de l'ancienne caserne des pompiers ;
- **Délègue** la maîtrise d'ouvrage de ce projet au SIVOM Val de Banquière ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter les aides financières les plus larges possibles ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités administratives et notamment la signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Pour extrait conforme en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Bertrand GASIGLIA.



NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	27
NOMBRE DE PRÉSENTS	18
NOMBRE DE VOTANTS	23

REF : 14.04.2025/21

République Française
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2025**

ENVIRONNEMENT – TOURISME DURABLE
MISE EN ŒUVRE D'UN SCHEMA D'ACCUEIL POUR LE SITE DU MONT CHAUVÉ

L'an deux mil vingt-cinq et le lundi quatorze avril à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Tourrette-Levens, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire, suite à la convocation adressée le 08 avril 2025.

Était présent l'ensemble des membres du Conseil municipal, à l'exception de :
Madame Christiane GUERNON-BARNEL, conseillère municipale, représentée par Madame Denise DEPLANTAY, conseillère municipale ; Monsieur Roland HESSE, adjoint au maire, représenté par Monsieur Luc NATIVEL, adjoint au maire ; Monsieur Lionel CARLES, adjoint au maire, représenté par Madame Claudine TERRAZZONI, adjointe au maire ; Monsieur Jean-Marie PANIZZI, conseiller municipal, représenté par Monsieur Alain FRERE, adjoint au maire ; Monsieur Georges COMPARETTO, conseiller municipal, représenté par Monsieur Jérôme BASTI, conseiller municipal ;

Madame Corinne CANESTRIER, conseillère municipale, Madame Véronique GILARDI, conseillère municipale, Monsieur Gilles ARDISSON, conseiller municipal et Monsieur François TERRILLON absents excusés.

La séance est ouverte par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire de Tourrette-Levens, qui en assure la présidence. Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal. Madame Magali BAILET, conseillère municipale, est désignée pour remplir ces fonctions.

Le rapporteur informe l'Assemblée délibérante qu'en vue d'améliorer l'accueil du public sur le site du Mont Chauve, les maires des communes d'Apremont et Falcon souhaitent s'associer à la commune de Tourrette-Levens afin d'élaborer un schéma d'accueil conjoint. L'objectif est d'offrir aux visiteurs une expérience unique, valoriser le patrimoine local, préserver l'esprit des lieux et sensibiliser à la préservation de l'environnement.

Le coût de cette prestation, proposée par l'Office National des Forêts, s'élève à 24 834 € HT, soit 8 278 € par commune.

Afin de faciliter la gestion administrative du dossier, la commune de Tourrette-levens s'est proposée de porter la signature du devis ainsi que les demandes de subventions, la répartition financière se faisant ensuite entre les 3 communes

Il appartient à l'Assemblée délibérante de se prononcer afin d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Solliciter les aides les plus larges possibles ;
- Effectuer les démarches nécessaires à la participation financières des autres communes ;
- Signer tous actes afférents.

AR Prefecture

006-210601472-20250414-1404202521-CC
Reçu le 15/04/2025

Le Conseil municipal, où l'exposé du Maire,
après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** des membres présents,

- **Sollicite** les aides les plus larges possibles ;
- **Effectue** les démarches nécessaires à la participation financière des autres communes ;
- **Signe** tous actes afférents.

Pour extrait conforme en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Bertrand GASIGLIA.

